



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

SOFOR

15 rue de Belgique

33800 BORDEAUX

Tél : 05 56 91 39 58

Fax : 05 56 94 15 72

E-mail : sofor@club-internet.fr

Site : www.sofor.net

Coût de la journée (repas inclus)

Formation continue : 60 €

Inscription individuelle : 40€

La restauration sera assurée par l'Auberge de l'Éclade.

**Le Pôle des « Deux Vallées »
du Centre Hospitalier de Montpon
et
La SOFOR**

Proposent une journée d'étude sur le thème

**LA CITOYENNETÉ
DES MALADES MENTAUX**

Le Vendredi 16 Mars 2012

Au Centre Hospitalier de Vauclaire
24 700 MONTPON MENESTEROL

« Les hommes naissent et demeurent
libres et égaux en droit ».

Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, 1789.

La Constitution française garantit à tous les citoyens des droits civils et politiques, qui s'expriment aussi dans la possibilité pour chacun de participer à la vie publique. Pourtant, l'Histoire nous montre que l'exercice de la citoyenneté fut, le plus souvent, réservé à une frange restreinte de la population. Certains groupes se retrouvant ainsi relégués au rang de « citoyens de seconde zone » : c'est le cas notamment des malades mentaux.

Dès la création des asiles en 1838, les « aliénés » furent dans le même temps protégés et exclus de la Cité. L'instauration des modes d'hospitalisation sous contrainte leur retirait, de fait, leurs droits de citoyens. La psychiatrie française connaît ainsi depuis ses origines de réelles difficultés à concilier protection des personnes malades et respect de leurs droits.

Pourtant, au sortir de la seconde guerre mondiale, de réelles avancées permirent à tous d'espérer qu'enfin les malades mentaux puissent faire pleinement usage de leur citoyenneté. Ces progrès ont été impulsés par le mouvement de psychothérapie Institutionnelle et la philosophie des soins préconisée par la sectorisation psychiatrique et confirmés ensuite par la loi du 4 mars 2002 garantissant des droits aux patients ainsi que par la loi du 11 février 2005 dite « loi pour l'égalité des chances et l'accès à la citoyenneté des personnes handicapées » (qui a instaurée les GEM). Usagers, familles et soignants pouvaient alors espérer en finir avec la stigmatisation et penser que les malades mentaux prendraient toute leur place dans la société.

L'année 2011 a été déclarée par le secrétaire d'État à la Santé « Année des patients et de leurs droits ». Mais la contradiction entre contrôle social et respect des patients reste plus que jamais d'actualité : la loi du 5 juillet 2011 préconise les soins sous contrainte (en lieu et place de l'hospitalisation sous contrainte) et limite les droits fondamentaux des malades, malgré les vives protestations des associations d'usagers et de nombreux professionnels de la santé mentale. Cependant, cette réforme permet aussi la mise en conformité de la loi avec les exigences définies par le Conseil Constitutionnel dans ses décisions du 26 novembre 2010 et du 14 juin 2011, en prévoyant notamment un contrôle obligatoire du juge des libertés et de la détention. Par ailleurs, la Cour des Comptes pointe en fin d'année, les effets pervers du maintien en hospitalisation de longue durée d'un nombre trop important de patients par manque de moyens proposant des alternatives.

Entre l'émergence de la psychiatrie citoyenne, le renforcement de lois affirmant les droits des patients, celles limitant leur liberté et l'expression de leur consentement aux soins dans un contexte de campagnes sécuritaires pointant la dangerosité des malades mentaux, qu'en est-il de l'accès et de l'exercice de la citoyenneté pour les patients de nos services de psychiatrie ?

Vauclaire, Décembre 2011

PROGRAMME

9h-9h05 : Mot de bienvenue de **Madame La Directrice**

9h05-9h10 : Mot du **Président de Conseil de surveillance**

9h10-9h30 : *Introduction.*

Nicole RUMEAU (Directrice de la SOFOR) et **des membres des équipes du pôle des Deux vallées**

9h30-10h : *Questionnement, prétexte à lancer le débat.*

Frédéric SALES (Psychiatre, Libourne) – Président de séance

10h-10h30 : *Droits des patients et citoyenneté dans le contexte psychiatrique.*

Michel LAFORCADE (Directeur de l'ARS du Limousin)

10h30-10h50 : *Usagers de la psychiatrie, un citoyen comme les autres.*

Claude FINKELSTEIN (Présidente de la FNAP-Psy)

10h30-11h : Pause café

11h15-11h45 : *De la dangerosité supposée des malades mentaux.*

Guillaume LE BLANC (Philosophe - écrivain)

11h45-12h30 : Discussion

12h30-14h : Repas

14h-14h30 : Table ronde avec les **GEM** de la région.

14h30-15h : *Le temps de la citoyenneté.*

Mario COLUCCI (Psychiatre, Italie)

15h-15h30 : *Droits de l'Homme et psychiatrie (titre non définitif)*

Membre de la **Ligue des Droits de l'Homme en Aquitaine**

15h30-16h00 : *Éthique et citoyenneté en Europe (titre non définitif)*

Claude LOUZOUN (Psychiatre, Président du comité européen : « Droit, Éthique et Psychiatrie », membre des collectifs « Non à la politique de la peur » et « Mais c'est un homme »)

16h-16h30 : Discussion

16h30-16h45 : Conclusion par Frédéric SALES